



GDS de l'Isère - Octobre 2017 n° 2

GDS de l'Isère

Maison des agriculteurs
40 Avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble

Maison de l'élevage
145 Espace Trois Fontaines
38140 Rives

09.74.50.85.85

info@gds38.asso.fr
www.frgdsra.fr

Voici quelques pages regroupant les dernières informations concernant l'élevage : prophylaxie, formations, introductions, etc.

Vous pourrez retrouver la newsletter du GDS, quatre fois par an. Dans ce deuxième numéro, sont développées des informations concernant :

- la prophylaxie,
- les formations,
- les visites « nouvel installé »,
- la besnoitiose,
- le billet de garantie ovins/caprins.

REGLES DE PROPHYLAXIE 2017-2018

Toutes les espèces doivent être suivies en prophylaxie, par le vétérinaire sanitaire déclaré pour l'élevage.

Voici un petit rappel des règles d'exécution :

		 Bovins	 Ovins-Caprins 
		1 fois par an Du 1er octobre au 30 avril	1 fois tous les 5 ans Du 15 octobre au 31 mars
IBR	Cheptel indemne ou en cours de qualification	Analyses à faire sur tous les animaux de plus de 24 mois, présents le jour des prélèvements	
	Cheptel en assainissement sans positifs	Analyses à faire sur tous les animaux de plus de 24 mois ATTENTION jusqu'au 31/12/17 , après cette date analyses sur les animaux de plus de 12 mois	
	Autres	Analyses à faire sur tous les animaux de plus de 12 mois, présents le jour des prélèvements	
Brucellose		Analyses à faire sur tous les animaux de plus de 24 mois, présents le jour des prélèvements	Analyses à faire sur tous les béliers et les animaux nouvellement introduits : Si troupeaux de moins de 50 femelles : analyses à faire sur 100% des plus de 6 mois, présents le jour des prélèvements Si troupeaux de plus de 50 femelles : analyses à faire sur 25 % des plus de 6 mois, présents le jour des prélèvements
Leucose		Selon les communes, analyses à faire sur tous des animaux de plus de 24 mois, présents le jour des prélèvements	
Varron		Selon tirage au sort, analyses à faire sur tous les animaux de plus de 24 mois, présents le jour des prélèvements	

REGLES DE PROPHYLAXIE 2017-2018 - SUITE



Pour les porcins, la prophylaxie doit faire l'objet d'une visite une fois par an, pour le dépistage de la maladie d'Aujesky. Le dépistage se fait par buvard ou prise de sang.

Pour les élevages naisseurs ou naisseurs-engraisseurs, 15 reproducteurs doivent être dépistés. Pour les élevages en post-sevrage et engraisseur en plein air, 20 porcs charcutiers doivent être dépistés.

Les élevages hors-sol doivent également avoir eu une visite « trichine » afin d'être reconnus comme sites « à conditions d'hébergement contrôlées ». Au risque de devoir faire des analyses trichine sur toutes les carcasses arrivant à l'abattoir.

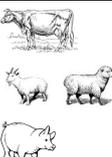
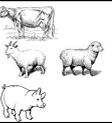
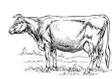
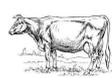
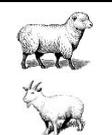
TARIFS DE PROPHYLAXIE 2017-2018

Il y a deux modes de tarifications :

- quand la visite s'intègre dans une tournée définie par le vétérinaire
- quand la visite est réalisée hors tournée

Ces tarifs sont applicables en Rhône-Alpes.



	Tournée	Hors tournée
Forfait déplacement	8,4 € (20 km à 0,42€/km)	Tariflibéral
Visite pour maintien de qualification <i>Bovins / Petits ruminants / Suidés</i>	 22,29 €	44,58 € ! si la contention n'est pas bien réalisée = tarification horaire libérale du temps perdu
Visite pour contrôle d'introduction <i>Bovins / Petits ruminants / Suidés</i>	 22,29 €	44,58 €
Visite de conformité d'un cheptel d'engraissement dérogatoire <i>Bovins</i>		Initiale : 82,92 € Maintien : 41,46 €
Prélèvement de sang à l'unité (Tuberculose, Brucellose et Leucose) <i>Bovins</i>		2,33 €
Prélèvement de sang à l'unité (Brucellose) <i>Petits ruminants</i>		1 à 25 animaux : 1,29 € Plus de 25 animaux : 1,19 €
Prélèvement de sang à l'unité (Aujesky) <i>Suidés</i>		Tube : 3,11 € Buvard : 2,08 €



Promo à AgroDirect sur les produits de
pré-trempage :

10 % durant les mois d'**octobre et
novembre**

Le nettoyage de la mamelle avant la traite est
essentiel pour prévenir l'apparition et la propagation de
mammites. Il permet également de stimuler la mamelle pour
une meilleure éjection du lait.



Pensez à l'essui pis !

Les produits de pré-trempage ont une action nettoyante et
désinfectante, en détruisant la flore microbienne présente sur le
trayon. Ils ont également un effet cicatrisant et adoucissant ce
qui limite les gerçures et les crevasses.

PROGRAMME DE FORMATION

Le GDS 38 met en place un programme de formations 2017/2018

Les thèmes exacts peuvent encore évoluer et les dates ne sont pas encore
toutes définies mais n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples
informations. Nous vous repreciserons les détails de ces formations
ultérieurement.



- **Besnoitiose** : quelles sont les nouveautés ? (21/12/2017, La Motte d'Aveillans)
- **Contrôle blanc DDPP** : comment se passe un contrôle et comment m'y préparer
- **Les diarrhées du veau** : comment diminuer l'impact des entérites chez les veaux
- **Eleveur infirmier** : détecter une vache malade et mettre en place des soins adaptés
- **Parasitisme en élevage bovin** : comment gérer le parasitisme dans mon élevage bovin
- **Mammites et cellules** : gestion du tarissement
- **Médecines alternatives** : bases de l'homéopathie
- **Statuts sanitaires ovins/caprins** : que faire après mes résultats de statuts

Le GDS de l'Isère met en place des visites individuelles pour sensibiliser les Nouveaux Installés aux problèmes sanitaires

En élevage, l'installation coïncide avec la création, la reprise ou l'agrandissement d'un cheptel. Il a été constaté qu'une part importante des problèmes sanitaires survenait souvent dans les premières années d'installation ou dans les années suivant les agrandissements et modifications de la structure de l'élevage. Le GDS 38 souhaite apporter un appui particulier aux éleveurs dans ces moments critiques de changement.

Le GDS 38 met en place des visites « Nouvel Installé » pour tout éleveur adhérent au GDS et installé depuis moins de trois ans.



OBJECTIFS :

- Sensibiliser l'éleveur nouvellement installé aux problématiques sanitaires et aux facteurs de risques liés à ces problèmes.
- Présenter le GDS ainsi que ces filiales afin que le Nouvel Installé connaisse mieux ces partenaires.



DEROULE :

ETAPE 1 : Une **demi-journée** est prévue, pour présenter l'ensemble des activités du GDS et de ses filiales. Et permettre au GDS de mieux connaître les besoins et attentes des Nouveaux Installés. Elle permet aussi et surtout d'échanger sur la gestion des problèmes sanitaires en élevage : le **14 novembre à Rives, de 9h30 à 12h30, inscription obligatoire auprès du GDS**

ETAPE 2 : Une **visite individuelle** personnalisée chez chaque Nouvel Installé.

Durée : environ 1h00, sur l'exploitation.

Quoi : Sont abordés, les différents risques de contamination du troupeau et la manière de les gérer au mieux et de manière adaptée à l'exploitation.

Pourquoi : Revoir toutes les mesures de prévention et de bonnes pratiques en matière sanitaire et de répondre aux questions particulières de l'éleveur sur le sujet.

+ BONUS :

Suite à cette visite individuelle, le Nouvel Installé reçoit un **chéquier sanitaire d'installation** avec un bon de réduction de **50 €** pour des prestations **FARAGO**, un bon de réduction de **50 €** pour **AGRODIRECT**, et un bon de remboursement de **50 €** pour des **analyses** au Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Isère.

RENDEZ-VOUS LE 21/12/2017 A LA MOTTE D'AVEILLANS

La **besnoitiose** est une maladie parasitaire vectorielle émergente, en **forte progression** en France avec un gradient Sud-Nord. Elle s'étend par **infection de voisinage** et à plus longue distance par **l'introduction de bovins infectés**.

La besnoitiose touche **tous les bovins**, quelle que soit leur race, avec une sensibilité particulière des mâles qui peuvent devenir définitivement stériles. Bien que les symptômes puissent n'affecter que quelques individus dans un cheptel, souvent des lots entiers sont contaminés.



Il n'existe pas de traitement contre la besnoitiose. Il est donc très important de comprendre la maladie, son développement et de s'en prémunir.

Le GDS vous propose de venir participer à une **réunion d'information** sur la besnoitiose, ses symptômes, comment les gérer, comment s'en sortir, etc.

Par l'un des spécialistes français de la maladie : Philippe Jacquet

RDV le 21/12 à l'hotel Les Avelles, à 9h30 à la Motte d'Aveillans

Inscription obligatoire auprès du GDS



09.74.50.85.85 - choix 3
farago38@gds38.asso.fr

Isère
Votre expert en hygiène



Une équipe de techniciens se tient à votre service pour tout renseignement sur le parage et les boiteries
Contactez-nous !



INFO - Les boiteries sont la 3ème pathologie en élevage. Ces dernières ont un fort impact sur les performances (lait, reproduction, croissance). Il est conseillé de faire un **parage préventif une fois par an**, quelque soit le système d'élevage.

BILLET DE GARANTIE OVINS-CAPRINS

L'introduction de nouveaux animaux dans un troupeau peut être source de nouvelles maladies. En effet l'adage nous dit « qu'une maladie on l'achète ». Comme pour les bovins, il est très fortement conseillé de contrôler les introductions en ovins et caprins. Mais en cas de problème, l'acheteur n'est pas toujours bien protégé.

Vous pouvez régler ce problème grâce au billet de garantie conventionnelle et aux statuts sanitaires. Ainsi, si un animal ne correspond pas au statut sanitaire de l'acheteur, le vendeur s'engage à le reprendre.

Document disponible au GDS !

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE Ovin/Caprin

Entre les soussignés :

Le vendeur _____ Tél : _____

Demeurant à _____

L'acheteur _____ Tél : _____

Demeurant à _____

Le vendeur atteste :

Si une vaccination a été pratiquée, préciser laquelle, le nom du vaccin, la période à laquelle elle a été pratiquée et la catégorie d'animaux vaccinés :

Vaccins	Animaux	Période
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

Le vendeur s'engage à reprendre les animaux suivants :

et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente si ces animaux s'avèrent :

Recherche - Demande	Résultat annulant la vente	Animaux concernés
CAEV ou Visna Maedi	Différent du statut du cheptel d'arrivé	Quel que soit l'âge
Fièvre Q	Différent du statut du cheptel d'arrivé	Quel que soit l'âge
Paratuberculose	Différent du statut du cheptel d'arrivé	Animal de plus de 18 mois
Chlamydirose	Différent du statut du cheptel d'arrivé	Quel que soit l'âge
Autre, préciser :

Ces résultats correspondant à une analyse faite dans les 7 jours après l'arrivée des animaux.

Informations complémentaires au verso.

Fait en deux exemplaires.

A _____, le _____

Signature du vendeur
(Précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature de l'acheteur
(Précédée de la mention "lu et approuvé")